



Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

SLO 151

ID : 033-213300700-20211222-202169-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Finances 2021/69 N°28

Autorisation donnée au Maire de facturer les clefs perdues

Le Maire

EXPOSE que cette année des clefs de la salle polyvalente ont été prêtées aux utilisateurs qui ont signé une convention de location de salle avec la Mairie.

CONSIDERANT que si les clefs sont perdues la commune souhaite facturer les utilisateurs conventionnés de la salle polyvalente du montant de 100€ afin de pouvoir refaire des clefs.

Le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire à facturer un montant de 100€ aux utilisateurs qui ont signé une convention de location de salle.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97